

Le nombre de détenus diminue, mais reste un gros point noir à Bruxelles

■ Autre problème préoccupant : l'absence de service minimum en cas de grève dans les prisons.

On respire un peu mieux derrière les barreaux des 34 prisons belges (16 en Flandre, 16 en Wallonie et 2 à Bruxelles) : on y dénombre aujourd'hui 10 350 détenus pour 9 269 places, soit une surpopulation moyenne de 12 %. Le ministre de la Justice précisait ces chiffres mercredi au lendemain d'une visite au Conseil de l'Europe. Koen Geens (CD&V) s'est en effet rendu mardi à Strasbourg pour donner suite au rapport du Comité européen de prévention de la torture (CPT), publié jeudi dernier.

Le CPT relevait une nette diminution de la surpopulation carcérale en Belgique. Début 2017, lors de sa septième visite dans plusieurs établissements pénitentiaires belges, l'organe du Conseil de l'Europe avait comptabilisé 10 800 détenus, soit un taux de surpopulation de 16 %. En octobre 2014, lors de l'entrée en fonction du ministre, la surpopulation carcérale culminait encore à plus de 24 %. Aujourd'hui, elle est donc ramenée à 12 %.

Saint-Gilles explose

On observe de fait une amélioration importante. En trois ans, au total, il y a 1 500 détenus (internés compris) de moins, détaille le cabinet Geens.

Tout n'est cependant pas réglé pour autant. Il reste un gros point noir à Bruxelles, reconnaît le ministre de la Justice. La maison d'arrêt de Saint-Gilles, où sont envoyés les détenus en attente de jugement, fait face à une réalité catastrophique : le bâtiment, qui tombe en ruine, entasse 870 prévenus pour 579 places, soit une surpopulation de 50 % !

Saint-Gilles connaît aujourd'hui les affres vécues naguère par Forest (entre-temps devenue une maison de peine), de l'autre côté du trottoir, où des sections ont dû être fermées

pour cause d'insécurité. *"L'attention reste pleinement portée sur la situation à Bruxelles"*, assure le cabinet de Koen Geens. Les permis nécessaires pour la construction de la mégaprisson de Haren – d'une capacité de 1 200 places – qui doit à terme remplacer les vieilles prisons bruxelloises, ont été délivrés.

Des remarques racistes "intolérables"

Si la surpopulation carcérale est sous contrôle et que le nombre global de détenus diminue, le rapport du Comité pour la prévention de la torture pointe cependant, une nouvelle fois, durement, l'absence de service minimum dans les prisons belges lors des mouvements sociaux du personnel pénitentiaire.

L'instance se dit *"vivement préoccupée"* par *"l'incapacité des autorités belges à mettre en place un tel dispositif"*. Lors de sa dernière visite, le CPT n'a constaté *"aucune avancée concrète"*. En cas de grève, les détenus restent donc soumis à un risque de traitements inhumains et dégradants, *"voire à une aggravation de situations déjà considérées comme intolérables, de mettre la santé et la vie de ces personnes en péril et de compromettre la sécurité des établissements concernés"*, souligne le rapport. Après plusieurs années de discussions infructueuses, le CPT avait adressé, en juillet dernier, une mise en demeure à la Belgique, appelant autorités et partenaires sociaux à trouver rapidement une solution pour résoudre *"ce problème d'une gravité exceptionnelle"*.

Le ministre Geens a expliqué mardi à Strasbourg que le gouvernement respecterait son engagement de concrétiser, sous l'actuelle législature, une initiative qui prévoit de garantir les droits fondamentaux des détenus, même en période de grève. Des discussions sont en cours avec les syndicats des agents et les directions des prisons.

Le rapport du CPT fait aussi état de remarques racistes émanant du personnel dans certaines prisons. *"Cela n'est pas toléré et une sanction disciplinaire est prévue pour celui qui s'en rend coupable"*, répond fermement Koen Geens.

An. H.

Koen Geens s'est rendu à Strasbourg pour évoquer la situation dans les prisons.